

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ART 1

COURIR A VILLEMORIEU organise le dimanche 8 Mars 2020 une course pédestre qui se déroulera de 9h15 à 11h30

ART 2

L'épreuve se déroulera en 4 courses :

- A 9h15 : 19,930 km pour les catégories allant de Espoirs à Masters 20 ans et plus
- A 9h15 : 9.900 km pour les catégories allant de Cadets à Masters 16 ans et plus
-
-

Inscription : par internet et courrier 12 Euros et 10 Euros - Récompense par catégories

Inscription sur place 15 Euros et 12 Euros

- A 10h45 : 1,500 km pour les Poussins 10 et 11 ans et Benjamins 12 et 13 ans Minimes 14 et 15 ans

Inscription : 5 Euros - Récompenses par catégories

- A 11h00 : 0,600 km pour les Mini Poussins 9 ans et moins

Inscription : 2 Euros - Récompenses aux 3 premiers Garçons et aux 3 premières Filles Pas de Chrono

ART 3

Les inscriptions prises le jour de l'épreuve seront closes 1/4 d'heure avant chaque course

ART 4

Cette épreuve sportive est ouverte aux licenciés et non licenciés. Il est recommandé de se présenter en excellente santé et en bonnes conditions physiques. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqués par une déficience physique. Les organisateurs peuvent stopper un participant en mauvaise condition physique apparente.

Les non licenciés devront présenter un CERTIFICAT MEDICAL de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an.

Les Licenciés une photocopie de leurs licence FFA (ou FFCO, FF Triathlon et FF Pentathlon) en cours de validité

ART 5

La Sécurité sera assurée par des secouristes, par une AMBULANCES. Un médecin sera présent sur les lieux de l'épreuve.

ART 6

ASSURANCE : RESPONSABILITE CIVILE : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de Groupama.

INDIVIDUELLE ACCIDENT: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ART 7

Tout litige sera tranché par les organisateurs. Toute personne qui s'inscrit s'engage à respecter le règlement de l'épreuve dans son intégralité.

ART 8

La lecture des résultats et la remise des prix auront lieu à la salle polyvalente de Villemorieu à partir de 11h55
Classement Général coupes et lot au 3 premiers Hommes et Femmes, coupes ou lot au premier de chaque catégorie

ART 9

Une Foyesse sera remis à l'inscription aux 400 premiers inscrits

ART 10

Loi Informatique et Libertés les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et autre site si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat ils doivent expressément en informer l'organisateur